



**LES ALLEES DIANE**

95 rue de l'Eglise  
01 550 COLLONGES

Notice descriptive Sommaire

Local d'activité  
Indice 0. Du 27 Mai 2021

Etablie Conformément à l'arrêté ministériel du 10 mai 1968 fixant la notice descriptive prévue par l'article 18 du décret n° 671166 du 22 décembre 1967. Notice descriptive, indice 0, du 31/08/2017

## NOTICE DESCRIPTIVE ACQUÉREUR SOMMAIRE

**Programme** : Les allées Diane

**Adresse** : 95 rue de l'église - 01 550 COLLONGES

### PREAMBULE

Le promoteur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et les remplacer pour des prestations équivalentes dans le cas d'un matériel nouveau, en cas de force majeure (notamment : réglementation administrative contraignante, faillite d'Entreprise ou de fournisseurs, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux décrits, etc ...) et plus généralement si des impératifs techniques le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestation prévue.

Il est expressément prévu que, dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en oeuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres, et ce, pour un motif quelconque (par exemple : retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'approvisionnement), le Maître de l'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité au moins équivalente. Le Maître de l'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

Chaque fois que le nom d'un constructeur, qu'une appellation commerciale ou qu'un numéro de catalogue est donné en référence, il est bien entendu que tous les autres articles, pour autant qu'ils soient équivalents quant aux matériaux employés, aux applications ou à l'aspect des matériaux ou des appareils donnés en référence, pourront être utilisés.

De même, il est précisé que les cotes et surfaces indiquées ne peuvent qu'être approximatives et que le promoteur pourra être amené à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

### NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX

#### SOMMAIRE

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS
3. ANNEXES PRIVATIVES
4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE
5. EQUIPEMENTS GENERAUX
6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS





une  
nouvelle  
nature  
de ville



#### ARCHITECTE

CAMP ARCHITECTE  
296 route d'ANNECY  
Lyon 69007

#### MAITRE D'OUVRAGE

SCCV COLLONGES 95 EGLISE  
Chez OGIC SA  
39 Avenue des romains  
74000 ANNECY

**LES ALLEES DIANE**

#### BUREAU DE CONTROLE

##### APAVE

Park Nord - route de la Bouvarde  
74370 EPAGNY METZ-TESSY

#### COORDONNATEUR SPS

##### GUICHARDON - ROCHET

41 RUE CAMILLE DESMOULINS  
69800 SAINT PRIEST

#### GEOMETRE & BUREAU D'ETUDES VRD

##### MPC GEOMETRES EXPERTS & ASSOCIES

84 route d'Anney  
74350 ALLONZIER-LA-CAILLE

#### ECONOMISTE

##### S.E.R.C.

Le Verney - 20 route des Gorges du Sierroz  
73100 GRESY-SUR-AIX

#### BET THERMIQUES ET FLUIDES

##### PRELEM

82 chemin des fins nord  
74000 ANNECY

#### BUREAU D'ETUDES STRUCTURE

##### BETECH

4 avenue Doyen Louis Weil  
38024 GRENOBLE

#### PAYSAGISTE

##### LES ARCHITECTES DU PAYSAGE

Imm. ABC1, Entrée A - Site d'Archamps  
74160 ARCHAMPS

#### NOTAIRE

##### ETUDE DE Maitre Eric GAUVIN

24 Rue Joliot Curie  
01 200 VALSERHONE

## 0. Caractéristiques Règlementaires

L'ensemble immobilier est situé au 95 rue de l'Eglise 01550 COLLONGES

Le programme porte sur la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant 44 logements répartis en 2 bâtiments d'habitations collectifs sur 1 niveau de sous-sol, de 8 maisons groupées et d'un local d'activité

NORMES:

Ce programme sera conforme :

à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA)

à la norme électrique C 15-100

à la réglementation d'accessibilité des bâtiments d'habitation

à la réglementation de sécurité contre l'incendie des bâtiments d'habitation

à la réglementation thermique RT 2012

LABELS:

Pas de labellisation particulière

## 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

### 1.1 Infrastructures

#### 1.1.1 Fouilles

Terrassements en pleine masse pour création des niveaux de sous-sols.

Fouilles en rigoles, tranchées et en trou pour semelles de fondations et réseaux enterrés.

Les terres excédentaires seront enlevées aux décharges publiques.

#### 1.1.2 Fondations

Fondations par semelles filantes ou isolées en béton armé suivant les cas, en fonction des résultats de l'étude de sols et avis du Bureau de Contrôle.

Fondations selon le rapport d'étude de sol, les études structure et l'avis du bureau de contrôle.

### 1.2 Murs et ossatures

#### 1.2.1 Murs du sous-sol

##### 1.2.1.1 Murs périphériques

Les voiles périphériques seront en béton armé ou maçonneries d'agglomérés, d'épaisseur suivant étude de structure, coffrage courant de finition brute. Les faces visibles destinées à rester apparentes pourront présenter des irrégularités et des suintements.

Les éléments porteurs des parkings, voiles et poteaux, sont réalisés en béton armé, épaisseur suivant calcul. Cunettes périphériques en pied de voiles périphériques si nécessaires.

Si nécessaire, protection de la face contre terre par application d'une peinture bitumineuse ou par incorporation d'hydrofuge pour les voiles coulés directement contre terre.

##### 1.2.1.2 Murs de refends

Structure béton armé ou maçonnerie porteuse ou blocs d'agglomérés non porteur, selon les cas, suivant plans et études structure.

#### 1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux)

Le mur sera constitué de :

- Isolation thermique par doublage intérieur en complexe isolant et parement plaque de plâtre, (nature et épaisseur d'isolant suivant étude thermique réglementaire).
- Voile béton armé d'épaisseur 16cm minimum ou structure brique, suivant études de structure
- Enduit de ravalement type RPE, teinte au choix architecte et suivant permis de construire.
- Ponctuellement, bardage type Fundermax ou Trespa teinte au choix architecte et suivant permis de construire.
- Appuis et seuils en béton au droit des fenêtres et portes fenêtres - finition par bavette en aluminium, teinte au choix architecte.
- traitement des tableau dito facade attenantes en cas de RPE, ou habillage en tole laquée si bardage.

Ponctuellement, remplissage par elements bois ou métal ajourés avec de permettre la ventilation d'un local, suivant permis de construire

#### 1.2.3 Murs pignons

Dito 1.2.2

#### 1.2.4 Murs mitoyens

Sans Objet

#### 1.2.5 Murs extérieurs divers

Maçonnerie ou béton armé avec enduit de ravalement dito façade.

### 1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Maçonnerie porteuse ou béton armé suivant étude de structure.

Doublage thermo-acoustique ponctuel chaque fois que nécessaire pour respect des réglementations.

### 1.2.7 Murs séparatifs

entre locaux privatifs contigus

entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseur, halls et locaux divers)

En voile de béton armé d'épaisseur 18cm minimum, ou maçonnerie d'épaisseur 20cm minimum, ou cloison type SAD, dimensionnement selon calculs du bureau d'études et avis du bureau de contrôle. Selon réglementation et exigences : doublages pour isolation phonique ou thermique suivant réglementations

## 1.3 Planchers

### 1.3.1 Planchers sur étage courant

Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécutions de structure et validées par le bureau de contrôle. Une isolation conforme aux résultats des études thermiques et acoustique sera rapportée pour les planchers des locaux habitables

le plancher est prévu en dalle pleine de béton armé ou prédalle d'épaisseur 20cm minimum, sous-face d'aspect soigné afin de recevoir une peinture.

Chape flottante permettant de renforcer l'isolation acoustique sur toute la surface au sol des logements aux étages dans les logements et les parties communes, si nécessaire.

Au rez-de-chaussée des bâtiments, réalisation d'une chape flottante thermo-acoustique suivant études thermique et acoustique.

### 1.3.2 Planchers sous terrasses

SO

Planchers béton armé épaisseur 20cm minimum et selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique.

Isolation thermique compatible pour recevoir l'étanchéité. Epaisseur suivant niveau d'isolation thermique réglementaire.

### 1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Dito plancher sur étage courant.

#### 1.3.3.1 Dallage du sous sol

Dallage flottant en béton armé sur terreplein, surfacé, coulé sur forme en sablon compacté avec interposition d'un film d'étanchéité en polyane destiné à éviter les remontées d'humidité.

Suivant la nature du sol, remplacement du dallage flottant par une dalle portée en béton armé.

Cunette centrale et forme de pente vers celle-ci si nécessaire.

#### 1.3.3.2 Plancher des sous sols

Dalle pleine en béton armé ou prédalles d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur.

Suivant nécessité, réalisation d'un flocage thermique ou panneaux de fibres en sous-face du plancher du sous-sol.

#### 1.3.3.2 Plancher sous combles

Faux-plafond en plaques de plâtre lisse, fixées sur ossature métallique ou bois sous la charpente.

Plafond rampant partiel suivant plans.

Dalle pleine en béton armé d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur, localisation suivant plans, principalement au dessus des parties communes pour support VMC.

Isolation par laine de verre ou de roche, d'épaisseur suivant étude thermique

### 1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés (sous-sol) ou ouverts

Planchers béton armé, épaisseur selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique.

Isolation thermique en sous face sur l'emprise des logements.

## 1.4 Cloisons de distribution

### 1.4.1 Entre pièces principales

Logements : En béton armé ou Cloisons de panneaux monoblocs constitués de deux plaques de plâtre reliées entre elles par une structure alvéolaire cartonnée type Placopan de chez Placoplâtre ou équivalent, de 50 mm d'épaisseur.

Locaux d'activités: Sans Objet. Local livré brut

### 1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Logements: Dito ci-dessus avec protection en pied contre les remontées d'humidité.

Dans les salles de bains et salles d'eau, au droit des baignoires et des receveurs de douche, le parement sera en plâtre hydrofuge.

Locaux d'activités: Sans Objet. Local livré brut

### 1.4.3 Cloisons des gaines techniques d'appartement

Type PLACOSTIL® ou équivalent de 72 ou 98 mm avec laine minérale, suivant NRA et exigences des labels à obtenir. Des faux-plafonds ou soffites en plaques de plâtre pourront être réalisés à l'intérieur des logements pour la distribution des réseaux VMC, chutes EU / EV / EP (position suivant études techniques) - hauteur libre sous faux plafond 2m10 minimum.

Locaux d'activités: Sans Objet. Local livré brut

### 1.4.4 Cloison démontable

Logements: Cloison de type démontable réalisée après carrelage, composée de 2 plaques de plâtres reliées entre elles par une structure alvéolaire cartonnée de type Placopan de chez Placoplatre ou équivalent, suivant la réglementation. Uniquement entre wc et SDb ou entre Wc et cellier/buanderie, suivant plans architecte.

Accessibilité du 17 mai 2006.

Locaux d'activités: Sans Objet. Local livré brut

### 1.4.4 Isolation thermique et acoustique verticale

Logements: Tous les murs des locaux chauffés, en contact avec l'extérieur ou, suivant la nécessité de calcul thermique, en contact avec des locaux non chauffés ont une isolation thermique nature et épaisseur suivant calculs (Conforme au label thermique)

Les séparatifs des logements avec les gaines d'ascenseur et cage d'escalier sont en béton, doublés d'un complexe type CALIBEL (laine de roche + plaque plâtre), en fonction des normes en vigueur.

Locaux d'activités: Sans Objet. Local livré brut, l'isolation du local est à effectuer suivant la réglementation en vigueur suivant la destination finale de l'activité du preneur. Pas de finitions prévues

## 1.5 Escaliers

### 1.5.1 Escaliers principaux

Escaliers en béton armé préfabriqué ou coulé en place à marches droites ou balancées, suivant plans.

### 1.5.2 Autres escaliers

Sans objet.

## 1.6 Conduits de fumée et de ventilation

### 1.6.1 Conduits de fumées

Evacuation des gaz brûlés par ventouse en façade ou

Conduit métallique de type 3CEP dans gaines logements pour l'évacuation collective des gaz brûlés avec souche en sortie de toiture.

suivant plans fluides

### 1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

V.M.C. des logements conforme à la réglementation.

#### ► Appartements :

Dans les pièces humides, ventilation mécanique par conduits souples ou métalliques disposés dans les gaines techniques des logements, reliés à un groupe d'extraction collectif ou individuel situé en terrasse ou sous combles ou en plenum compris souche de rejet hors toiture, ou groupe individuel suivant études.

Conduits passant dans les gaines techniques et les faux plafonds.

#### ► Local poubelles:

Sans objet - pas de local poubelles - gestion des déchets par collecteurs collectifs de type Moloks positionné sur la parcelle

#### ► Locaux techniques:

Ventilation naturelle avec évacuation d'air par gaines si nécessaire en béton ou en plâtre, et grille en façade.

Suivant réglementation en vigueur.

#### ► Parc de stationnement fermé:

Ventilation naturelle avec évacuation d'air par gaines en béton ou en plâtre et grille en façade.

Suivant réglementation en vigueur. Position suivant plans

#### ► Caves:

Ventilation naturelle avec évacuation d'air par gaines si nécessaire en béton ou en plâtre, et grille en façade.

Suivant réglementation en vigueur.

### 1.6.3 Conduits d'air frais

Arrivée d'air frais par entrées d'air situées dans les menuiseries des pièces sèches, ou dans les coffres des volets roulants ou en façades, suivant études thermique et acoustique.

Amenée d'air frais naturel dans le parc de stationnement fermé, les caves, les locaux poubelles, le local chaufferie, et autres locaux nécessitant une ventilation.

#### **1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie**

Sans objet - pas de chaufferie collective

#### **1.6.5 Ventilation haute de chaufferie**

Sans objet - pas de chaufferie collective

### **1.7 Chutes et grosses canalisations**

#### **1.7.1 Chutes et descentes d'eaux pluviales**

Descentes extérieures en Zinc ou acier galvanisé ou aluminium (selon localisation), protection en pied de chute par dauphin fonte si besoin.

Evacuation des eaux pluviales des balcons par écoulement libre en nez de dalle ou par pissettes et trop-plein, suivant plans.

Evacuation des eaux pluviales reçues par les balcons pleinement exposés aux intempéries par avaloir ou entrée d'eau et trop plein.

Les EP seront évacuées dans un bassin de rétention avant rejet à l'égout par un système gravitaire suivant réglementation des services départementaux

#### **1.7.2 Chutes des eaux usées**

Eaux usées : en PVC dans les gaines intérieures avec isolation, selon règlement acoustique, prolongés en toiture pour ventilation réglementaire.

#### **1.7.3 Canalisations en sous-sol**

Parcours horizontal et vertical en PVC avec protection mécanique des zones exposées aux chocs, Canalisations enterrées en PVC série "assainissement".

#### **1.7.4 Branchement aux égouts**

Evacuations sur réseau urbain suivant instructions des Services Techniques de la Ville.

### **1.8 Toitures**

#### **1.8.1 Charpente, couverture et accessoires :**

##### **► Charpente :**

Sans Objet.

Charpente traditionnelle ou industrialisée en sapin du nord traité.

##### **► Couverture :**

Sans objet

Couverture en tuile béton cuite grand moule, teinte et modèles selon choix architecte et permis de construire.

Gouttières et descentes Zinc ou acier ou aluminium, teinte au choix architecte

#### **1.8.2 Etanchéité et accessoire**

Tous relevés et retombées, conformes au DTU et compatibles avec l'étanchéité en partie courante.

Entrées d'eau, trop-pleins, sorties diverses en terrasse et tous accessoires.

##### **► Sur toiture terrasses non accessibles :**

Sans objet

##### **► Sur toiture terrasses accessibles :**

Etanchéité élastomère avec panneaux isolants suivant étude thermique au dessus des parties habitables et protections par dalles béton posées sur plots PVC. Finition suivant choix de l'Architecte.

##### **► Sur terrasses jardins : a RDC**

Etanchéité élastomère type préphane / graviphane, avec feutre type bidim, couche drainante et terre végétale pour les zones d'espaces vert, avec bande de propreté gravillonnée en pied de facade ou protégées par des dalles béton gravillonnées posées sur plots PVC sur terrasses.

#### **1.8.3 Souches et cheminées, ventilation**

En toiture, sorties de ventilation dans des accessoires de couverture.

Sortie de ventilation de parking en béton ou maçonnerie équipés de grilles métalliques.

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

Les locaux d'activités et commerciaux sont livrés brut. Il est prévu uniquement les fermetures du local vis-à-vis de l'extérieur (portes en vitrines) et l'isolation du local vis-à-vis des logements attenants.

### 2.1 Sols et plinthes

#### 2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales (pièces sèches)

Sans objet - dalle béton brute présentant une réservation au sol pour la réalisation ultérieure d'une chape acoustique avant finition de sol.

#### 2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service (pièces humides)

Sans objet.

#### 2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Sans objet.

#### 2.1.4 Sols des balcons, loggias non étanchés

Sans objet.

#### 2.1.5 Sols des terrasses accessibles

Sans objet.

### 2.2 Revêtements muraux (autres que enduits, peinture, papiers peints)

#### 2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Murs en béton brut ou plaque de plâtre collée si mur séparatif d'un logement

#### 2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces

Sans objet.

### 2.3 Plafonds (sauf peintures, tentures)

#### 2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Dalle en béton armé, recevant un isolant type flochage ou d'un complexe plaque de plâtre + polystyrene collé finiton jointé, sans peinture.

#### 2.3.2 Plafonds des séchoir à l'air libre

Sans objet.

#### 2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet.

#### 2.3.4 Sous-face des balcons

Sans objet.

### 2.4 Menuiseries extérieures

#### 2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

l'ensemble des châssis aura un classement A3 E3 V2.

l'ouverture des fenêtres et porte fenêtres est précisé sur les plans de vente;

Menuiseries PVC blanc cassé, teinte suivant permis de construire coté Est.

Coté sud, porte d'accès et vitrine en menuiseries aluminium ou acier, teinte au choix architecte

Double vitrage isolant. Epaisseur selon niveau d'isolation thermique et acoustique réglementaire.

#### 2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de services

Sans objet.

### 2.5 Fermetures extérieures et occultations

#### 2.5.1 Pièces principales

Sans objet.

#### 2.5.2 Pièces de services

Sans objet.

### 2.6 Menuiseries intérieures

#### 2.6.1 Huisseries et bâtis

Sans objet.

#### 2.6.2 Portes intérieures

Sans objet.

#### 2.6.3 Impostes en menuiserie

Sans objet.



#### **2.6.4 Portes palières**

Sans objet.

#### **2.6.5 Portes de placards**

Sans objet.

#### **2.6.6 Portes de locaux de rangement**

Sans objet.

#### **2.6.7 Moulures et habillages**

Sans objet.

#### **2.6.8 Trappes de visite et d'accès**

Sans objet.

### **2.7 Serrurerie et garde-corps**

#### **2.7.1 Garde-corps et barres d'appui**

Sans objet.

#### **2.7.2 Grilles de protection des baies**

Sans objet.

#### **2.7.3 Ouvrages divers**

Sans objet

### **2.8 Peinture, papiers, tentures**

#### **2.8.1 Peintures extérieures et vernis**

##### 2.8.1.1 Sur menuiseries

Sur menuiseries P.V.C. : Sans objet.

Sur menuiseries métalliques : thermolaquées.

##### 2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet

##### 2.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet

##### 2.8.1.4 enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous face et rives des balcons

Sans objet

#### **2.8.2 Peintures intérieures**

##### 2.8.2.1 Sur menuiseries

Sans objet

##### 2.8.2.2 Sur murs

Sans objet

##### 2.8.2.3 Sur plafonds

Sans objet

##### 2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffages et divers

Sans objet

#### **2.8.3 Papiers peints**

Sans objet.

#### **2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc ...)**

Sans objet.

### **2.9 Equipements intérieurs**

#### **2.9.1 Equipements ménagers**

##### 2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

EF/EU en attente. Aucun équipement prévu

Localisation : Suivant plans architecte

##### 2.9.1.2 Appareils et mobilier

Sans objet.

##### 2.9.1.3 Evacuation des déchets

Sans objet.

##### 2.9.1.4 Armoire sèche linge

Sans objet.

## **2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie**

### **2.9.2.1 Distribution d'eau froide**

alimentation depuis la colonne montante située dans la gaine palière de l'immeuble.

1 robinet d'arrêt permettant d'isoler le local,

Manchettes pour comptage individuel en attente dans gaines, la fourniture et pose des compteurs sera voté par le syndic lors de la première AG.

Distribution intérieure à charge preneur

### **2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage**

Sans objet - à charge preneur

### **2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle :**

Sans objet - à charge preneur

### **2.9.2.4 Evacuations**

1 attente EU - localisation suivant plan

### **2.9.2.5 Distribution gaz**

Sans objet.

### **2.9.2.6 Branchements en attente**

Sans objet.

### **2.9.2.7 Appareils sanitaires**

Sans objet.

### **2.9.2.8 Robinetterie**

Sans objet.

### **2.9.2.9 Accessoires divers**

sans objet

## **2.9.3 Equipements électriques**

### **2.9.3.1 Type d'installation**

Alimentation électrique et tableau d'abonné à charge du preneur

### **2.9.3.2 Puissance desservie**

Suivant besoins et recommandations du fournisseur d'électricité - à charge preneur

### **2.9.3.3 Equipement de chaque pièce**

Sans objet.

### **2.9.3.4 Sonnerie de porte palière**

Sans objet.

## **2.9.4 Chauffage, cheminée, ventilation**

### **2.9.4.1 Type d'installation**

VMC individuelle à charge preneur à mettre en place au sein du local et à connecter sur les attentes en place (localisation suivant plan)

### **2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -7°C**

Sans objet.

### **2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur**

Sans objet.

### **2.9.4.4 Conduits de fumée**

Sans objet.

### **2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation**

Sans objet.

### **2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais**

Sans objet.

## **2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement**

### **2.9.5.1 Placards**

Sans objet.

### **2.9.5.2 Pièces de rangement**

sans objet

## **2.9.6 Equipements de télécommunications**

### **2.9.6.1 Radio T.V.**

Fourreau en attente suivant plan

### **2.9.6.2 Téléphone fibre optique**

Fourreau en attente suivant plan

### **2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble**

Digicode et badge de proximité type vigik sur la première porte du hall - local non concerné

### 3. ANNEXES PRIVATIVES

L'accès au sous-sol se fait directement par l'ascenseur ou la cage d'escalier du bâtiment,  
Les eaux de ruissellement extérieur peuvent engendrées ponctuellement des infiltrations d'eau dans les sous-sols, les murs périphériques des sous-sols n'étant pas considérés comme étanchés.

#### 3.1 Caves

Des caves sont présentes dans le sous-sol de l'opération.

##### 3.1.1 Murs ou cloisons

Murs en béton armé et maçonnerie d'agglomérés pour cloisonnement intérieur, destinés à rester bruts, suivant études structure  
Finition brute dans les circulations communes.

##### 3.1.2 Plafonds

Béton brut de décoffrage avec isolation thermique sous les logements.  
Béton armé destiné à rester brut.

##### 3.1.3 Sols

Dallage ou dalle béton.  
Finition brute

##### 3.1.4 Portes d'accès aux zones de caves

Porte bois à ame pleine finition peinture, huisserie métallique, serrure de sûreté sur organigramme. Degré coupe feu ou pare flamme suivant réglementation.

##### 3.1.5 Porte de cave

Porte bois isoplane à âme alvéolaire finition peinture, huisserie métallique ou bois, serrure un point.

##### 3.1.6 Equipement électrique des circulations communes de caves

Eclairage des circulations communes par boutons poussoirs, ou détecteurs de présence, sur minuterie.  
Aucun équipement dans les parties privatives

##### 3.1.7 Ventilation

Ventilation naturelle des caves par gaines avec prises d'air et rejets sur l'extérieur, conforme à la réglementation en vigueur. VH entre caves

#### 3.2 Box et parkings couverts

Le parking est susceptible d'être inondable sur toute ou partie de sa superficie. Des suintements sur les parois peuvent survenir.

Les places de parking sont réputées non boxables, sauf décision des copropriétaires lors d'une assemblée générale après obtention de la conformité du permis de construire et sous réserve de garantir le bon fonctionnement de la ventilation du parking et les accès aux tampons de visite.

Les garages sont boxées suivant plan.

Un pré équipement pour borne de recharge des véhicules électriques est réalisé par le Maître d'Ouvrage sous la forme de chemins de câbles et / ou fourreaux entre la colonne ENEDIS ou services généraux et le TGBT ou point de localisation des futurs sous comptages jusqu'à chaque emplacement de stationnement pour câblage ultérieur à charge du copropriétaire qui en fera la demande à la copropriété et au syndic

##### 3.2.1 Murs ou cloisons

Béton banché ou maçonnerie de parpaings destinées à rester brut,  
Murs périphériques en béton armé brut.  
suivant plans

##### 3.2.2 Plafonds

Béton brut de décoffrage avec isolation thermique sous les logements.

##### 3.2.3 Sols

Dallage ou plancher béton, surfaçage soigné destiné à rester brut  
Délimitation et numérotation par peinture de marquage au sol ou aux murs si places non boxées.

##### 3.2.4 Portes d'accès

###### accès véhicules au sous sol

L'accès aux parkings en sous-sol est équipé d'une porte motorisée métallique automatique commandée par émetteur (1 par place)

###### accès véhicules au box

Portes métalliques basculantes individuelle avec système de condamnation par clé.

###### accès piéton/privatif au box

Portes pleines coupe-feu ou pare-flammes suivant réglementation, finition peinture.

### **3.2.5 Ventilation**

Grilles de ventilation intérieures en aluminium anodisé ou acier galvanisé ou laqué.

Grilles de ventilation extérieures en aluminium anodisé ou acier galvanisé ou laqué.

### **3.2.6 Equipement électrique**

Eclairage par luminaires avec tubes fluorescents ou LED, commandés par boutons poussoirs ou détecteurs de présence sur minuterie, conformément à la réglementation en vigueur.

Eclairage automatique du parc de stationnement à l'ouverture de la porte d'accès véhicule puis par zones

Eclairage de sécurité réglementaire.

## **3.3 PARKINGS EXTERIEUR**

### **3.3.1 Sol**

Suivant plan et localisation:

Revetement imperméable en enrobé noir

Revetement perméable de type dalles gravier ou evergreen ou équivalent sur les places de stationnements.

Voie de desserte en revêtement perméable de type gravillonné ou béton poreux ou imperméable de type enrobé noir suivant plan architecte et permis de construire

### **3.3.2 Délimitation du sol**

Suivant matériaux de sol, marquage par bande de peinture ou intégration de plots de délimitation des places lors de la réalisation des ouvrages.

### **3.3.3 Système de repérage**

numérotation des places par peinture si possible.

### **3.3.4 Système condamnant l'accès**

Sans Objet.

### **3.3.5 Equipements divers**

Bornes de recharge IRVE disposées selon plan masse et permis de construire à disposition de la copropriété. Sous-comptage dans les SG du bâtiment A ou des sous-sols.

## **3.4 JARDINS PRIVATIFS**

### **3.4.1 Sol**

Selon plans de vente et volet paysager du permis de construire :

Terasse privative sur dalle béton revêtue ou non d'un complexe d'étanchéité (suivant s'il s'il d'une dalle sur sous-sol ou juste dalle support) puis finition par dalles béton ou carrelage sur plots PVC

Terre végétale sur complexe d'étanchéité ou en pleine terre avec plantations suivant choix de l'Architecte.

### **3.4.2 Clôtures**

Selon plans de vente et volet paysager du permis de construire :

Haie végétale suivant plans.

Pas de clôture autour des jardins privés

### **3.4.3 Portes d'accès**

Selon plans de vente et volet paysager du permis de construire :

### **3.4.4 Equipements**

1 robinet de puisage

1 prise étanche

1 point lumineux en applique sur façade

## 4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

### 4.1 Hall d'entrée de l'immeuble

#### 4.1.1 Sols

Le sol sera revêtu d'un grès cérame, posé sur chape au mortier avec une sous-couche isophonique, avec plinthes assorties, suivant choix et plans de décoration conçue par l'Architecte.

Tapis brosse encastré suivant plan de décoration.

#### 4.1.2 Parois

Les murs seront recouverts de peinture / d'un enduit décoratif / de panneaux décoratifs / d'un revêtement vynilique selon plan de décoration.

Miroir dans le sas ou le hall d'entrée.

#### 4.1.3 Plafonds

Faux-plafond en plaques de plâtre et/ou acoustique, finition mate suivant plans de décoration.

#### 4.1.4 Ensembles d'entrée - Portes d'accès au hall et système de fermeture

Ensemble de portes et châssis fixes en acier ou aluminium laqué avec vitrage de sécurité 44.2, ferme porte incorporé dans traverse haute. Suivant plans, teintes au choix architecte,

Poignée de manœuvre aux 2 faces du vantail ouvrant en tube aluminium de type baton de maréchal

Gâches électriques de fermeture.

Ouverture des portes intérieure et extérieure par badge électronique type Vigik et digicode

Fermeture par ventouses électromagnétiques 300 Kg.

Platine d'appel vidéophone, digicode et badge de proximité type vigik sur la première porte du hall.

ouverture concomitante de la seconde porte avec temporisation lors de l'ouverture commandée de la première porte par le vidéophone situé dans l'entrée des appartements et vigik.

Ensemble en acier thermolaqué vitré, fermeture par ventouses électromagnétiques.

#### 4.1.5 Boîtes à lettres

Ensemble de boîtes à lettres, conformes aux normes PTT version simple face.

Ouverture totale de la face avant, portillons individuels, tableau indicateur avec noms et numéros d'appartement.

Finition : laqué ou anodisé.

Ensemble d'un modèle agréé par La Poste, type DECAYEUX, SIRANDRE ou équivalent

Localisation: en extérieur, à l'entrée du site, conformément aux préconisations de La Poste et permis de construire

#### 4.1.6 Tableau d'affichage

Incorporé dans l'ensemble boîte à lettres ou indépendant et situé dans le sas d'entrée.

Tableau adapté à la décoration du hall.

#### 4.1.7 Chauffage

Sans objet.

#### 4.1.8 Equipement électrique

Spots encartés et/ou appliques suivant choix et plans de décoration, sur minuterie et commandés par détecteurs de présence.

### 4.2 Circulation du rez-de-chaussée - Couloirs et hall d'étages

#### 4.2.1 Sols

##### Rez-de-chaussée :

Carrelage, avec plinthes assorties, suivant plan de décoration.

##### Etages :

Suivant plan de décoration de l'architecte

Moquette, en lés ou en dalle, collée, avec plinthes en bois peint.

ou Carrelage, pose collée, avec plinthes assorties.

ou Sol PVC, pose collée, avec plinthes bois.

#### 4.2.2 Murs

Les murs seront recouverts de peinture / de peinture sur toile de verre / d'enduit projeté / de revêtement textile selon plan de décoration.

#### 4.2.3 Plafonds

Peinture acrylique, finition mate.

Après préparation, 2 couches de peinture blanche.

Ponctuellement, faux plafond en plaque de plâtre en étage si nécessité de dévoiement de réseaux ou pour traitement acoustique si nécessaire

#### 4.2.4 Chauffage

Sans objet.

#### 4.2.5 Portes

Portes pleines coupe-feu ou pare-flammes suivant réglementation, finition peinture.

Portes de gaines en bois médium peint.

selon plan de décoration.

#### 4.2.6 Gainés techniques

Ensemble composé de bâtis dormants en sapin, avec montants, traverses hautes, basse et intermédiaire, Porte en médium de 22 mm d'épaisseur. Imposte fixe en médium de 22 mm d'épaisseur. Ferrage par charnières invisibles à ressort.

Fermeture par batteuse spéciale, et verrou à coulisse haut et bas.

#### 4.2.7 Equipement électrique

Eclairage et balisage de sécurité conformes à la réglementation.

Points lumineux par appliques décoratives, plafonnier ou spots encastrés commandés par des détecteurs de présence sur minuterie,

1 Prise de courant avec terre à chaque palier d'étage, dans gaine technique,

Suivant plan de décoration de l'architecte

### 4.3 Circulation du sous-sol

#### 4.3.1 Sols

Dalle ou dallage en béton armé avec traitement de surface limitant la production de poussière.

Dalle ou dallage en béton armé surfacé 2 couches de peinture de sol en polyuréthane ou époxy pour les sas parking et toutes les circulations horizontales devant les équipements de circulations verticales du sous-sol y compris les marches d'escaliers vers le RDC.

#### 4.3.2 Murs

Murs en béton ou bloc agglomérés, épaisseur, suivant réglementation en vigueur et études structure.

Projection d'enduit gouttelette à grain fin dans les circulations, les sas et sur palier ascenseur.

#### 4.3.3 Plafonds

Béton brut de décoffrage.

Isolation thermique sous les logements. Projection d'enduit gouttelette à grain fin sur toutes les parties ne recevant pas d'isolation.

#### 4.3.4 Porte d'accès

Portes pleines coupe feu ou pare flamme suivant réglementation, équipées de ferme porte.

#### 4.3.5 Portail d'accès véhicules

Portail métallique basculant motorisé à l'entrée du parking, à ouverture automatique par télécommande embarquée.

#### 4.3.6 Rampes pour véhicules

Etanchéité « spéciale rampe » sur les zones de rampe extérieure donnant sur un niveau de sous-sol.

Chasse roue béton.

Rampe d'accès en finition béton balayé ou rainuré, ou en enrobé

Dalle pleine béton armé, chape incorporée, finition d'aspect balayé,

Signalisation réglementaire au droit de la porte d'entrée du parking.

#### 4.3.7 Ventilation du parking

Selon réglementations et avis du bureau de contrôle, avec grille en façades.

#### 4.3.8 Equipements électriques

Eclairages de sécurités et balisages suivant réglementation.

Eclairage des circulations piétonnes par hublots sur minuterie, commandé par détecteurs de présence, Eclairage des circulations du parking par luminaires fluorescents étanches à vasques prismées sur minuterie, commandé par détecteurs de présence,

### 4.4 Cage d'escalier des étages

#### 4.4.1 Sols des paliers d'escalier

Peinture de sol anti-poussière.

Paliers dans le même revêtement de sols y compris plinthe, que la circulation horizontale attenante

Sous-face en béton, finition enduit projeté type « Bagar » ou équivalent.

#### 4.4.2 Murs

Après préparation, projection d'enduit gouttelette à grain fin.

#### 4.4.3 Plafonds et sous-faces d'escaliers

Après préparation, projection d'enduit gouttelette à grain fin.

#### 4.4.4 Escaliers (marches, contremarches), garde-corps

Peinture de sol anti-poussière.

Garde-corps / mains courantes en acier ou aluminium peint.

Dans le cas d'escalier fermé, marches et contre-marches en béton surfacé, finition peinture de sol sauf paliers Sous-face en béton, finition enduit projeté type « Bagar » ou équivalent.

#### **4.4.5 Chauffage**

Sans objet.

#### **4.4.6 Ventilation**

En partie haute des cages d'escaliers d'étages à l'abri des fumées par châssis de toit conforme à la réglementation incendie.

#### **4.4.7 Eclairage**

Allumage sur minuterie.

Dans le cas d'escalier fermé, hublots ou tubes fluorescents commandés par détecteurs de présence sur minuterie.

#### **4.4.8 Equipements**

Main courante et/ou garde-corps en métal peint,

Eclairage par hublots sur minuterie, commandé par détecteurs de présence, Eclairage de secours par blocs autonomes,

#### **4.4.9 Portes**

Portes pleines coupe feu ou pare flamme suivant réglementation, équipées d'un ferme porte.

finition peinture suivant projet de décoration.

### **4.5 Locaux communs**

#### **4.5.1 Local vélos en sous sol**

##### Sols :

Traitement de surface limitant la production de poussière type peinture de sol.

##### Murs :

Finition béton brut

##### Plafonds :

Isolation thermique sous logements.

##### Eclairage :

Hublot sur détecteur commandé par interrupteur temporisé ou sur minuterie.

##### Porte :

porte extérieure: porte métallique grillagée

#### **4.5.2 Local de stockage des ordures ménagères**

sans objet

#### **4.5.3 - Local voitures d'enfants et vélos à RDC**

2 locaux pour vélos et voitures d'enfants situé au rez-de-chaussée du bâtiment A, avec accès depuis l'extérieur.

##### ► Murs :

Enduit ciment et/ou béton brut de décoffrage lissé

##### ► Sols :

Dalle en béton armé brut surfacé. Finition par peinture de sol polyuréthane

##### ► Plafonds :

Dalle en béton armé brut de décoffrage ou isolation rapportée de type flocage suivant emprise logement au dessus

##### ► Porte :

Porte d'accès à âme pleine avec serrure de sûreté sur organigramme.

Porte métallique grillagée

##### ► Equipement du local :

Hublot étanche sur minuterie pour éclairage.

1 prise étanche 16 A + T sur services généraux.

### **4.6 Locaux sociaux**

Sans objet.

### **4.7 Locaux techniques**

#### **4.7.1 Local de réception des ordures ménagères**

Sans objet



Containers enterrés ou semi enterrés pour poubelles situé en extérieur sur la parcelle ou en dehors

#### **4.7.2 Chaufferie**

Sans Objet

#### **4.7.3 Sous station de chauffage**

Sans objet.

#### **4.7.4 Local surpresseurs**

Sans objet.

#### **4.7.5 Local transformateur EDF**

Sans objet

#### **4.7.6 Local machinerie ascenseur**

Sans Objet

#### **4.7.7 Local ventilation mécanique**

Extracteur de VMC installé en combles perdus.

L'accès se fait par une trappe bois finition peinture.

#### **4.7.8 Gaines techniques palières**

##### Façades de gaines techniques palières

Les façades de gaines techniques seront traitées avec panneaux agglomérés, finition peinture

Degré de résistance au feu conforme à la réglementation incendie.

Les façades de gaines seront montées sur socle béton.

Cloisonnement intérieur des gaines en carreaux ou plaques de plâtre.

#### **4.7.9 Locaux de rangement et d'entretien**

##### ► Murs :

Enduit ciment et/ou béton brut de décoffrage

##### ► Sols :

Dalle ou dallage en béton armé brut. Finition carrelée 20x20cm antidérapant avec plinthes à gorges assorties

##### ► Equipement du local :

Hublot étanche sur minuterie pour éclairage,

1 prise étanche 16 A + T,

1 robinet de puisage,

1 siphon au sol, si nécessaire

1 bac de vidange

### **4.8 - CONCIERGERIE**

Sans objet

### **4.9 - SIGNALISATION**

#### **4.6.1 Panneaux de sécurité**

Sans objet, à charge copropriété lors de la mise en service.

#### **4.6.2 Signalisation intérieure**

- Locaux techniques : plaque de type pictogramme en PVC, en alu ou adhésif

- Numérotation des logements : sans objet, au choix des copropriétaires après livraison

- Numérotation des étages : chiffres collés.

- Numérotation des boîtes aux lettres : non prévu.

- Porte coupe-feu des paliers d'étage : étiquettes adhésives « Portes CF à maintenir fermée ».

- Toutes autres étiquettes suivant réglementation (gainés techniques, désenfumage).

#### **4.6.3 Signalisation extérieure**

Plaque signalant le numéro de l'immeuble suivant choix et emplacement Architecte

Signalisation lumineuse et sonores sur circulations extérieures à RDC, suivant réglementations

## 5. EQUIPEMENTS GENERAUX

### 5.1 Ascenseurs

- Appareil électrique ou hydraulique desservant tous les niveaux.
- Charge utile 630 kg, vitesse 1m/s.
- Ramassage collectif descente, enregistrement des appels.
- Nivelage automatique.
- Portes automatiques à ouverture latérale avec contact de réouverture.
- Portes palières en inox brossé au rez-de-chaussée, peintes aux autres niveaux.
- Portes cabines acier inoxydable.
- Remise à niveau manuelle de la cabine.

#### Equipements cabine :

- Parois revêtues stratifié ou revêtement vinyli.
- Sol avec revêtement dito hall.
- Eclairage encastré en plafond ou dans une des parois.
- Mains courantes en aluminium.
- Miroir sur fond de cabine.
  
- Dispositif de télésurveillance avec transmetteur assurant le report, chez l'ascensoriste, des appels cabines.
- Dispositif automatique d'interphonie entre cabine et poste de surveillance de l'ascensoriste.

Bouton d'appel remplacé par badge vigik au sous-sol

Bâche de protection

### 5.2 Chauffage, Eau chaude

Production de chauffage et d'eau chaude par chaudières individuelles gaz

### 5.3 Télécommunications

#### 5.3.1 Téléphone

Depuis le réseau public, distribution du câblage téléphonique dans les gaines techniques palières jusqu'au DTI des logements.

Depuis le local technique, distribution de la fibre optique dans les gaines techniques palières jusqu'au tableau d'abonné logement.

#### 5.3.2 Antenne T.V. et Radio

Antenne hertzienne collective compatible à la réception de la TNT (décodeur à charge de l'acquéreur).

Depuis l'antenne collective, distribution par fourreaux encastrés jusqu'aux boîtiers de communication situés dans les logements.

Les logements pourront être raccordés ultérieurement au réseau de télédistribution câblé opérationnel dans la Ville. Abonnement à la charge des copropriétaires.

### 5.4 Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères

Containers collectifs type moloks à proximité du site

### 5.5 Ventilation mécanique des locaux

Installation complète de ventilation mécanique contrôlée pour tous logements, conforme à la réglementation.

Système de VMC permettant de respecter le niveau d'isolation thermique réglementaire.

Extracteurs aux derniers niveaux en combles, sur socle anti-vibratile.

### 5.6 Alimentation en eau

#### 5.5.1 Comptages généraux

Comptage général prévu pour l'ensemble de l'opération avec sous comptage par bâtiment.

Par compteur général dans regard extérieur suivant normes du concessionnaire, compris sous-comptage spécifique pour l'arrosage.

#### 5.5.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression - Traitement de l'eau

Sans objet.

#### 5.5.3 Colonnes montantes

Colonnes montantes dans gaines techniques palières en tube galvanisé ou P.V.C. pression

Vannes d'arrêt, purge en pied de colonne et dispositif « anti-bélier » en tête.

#### 5.5.4 Branchements particuliers

Eau froide, eau chaude (si eau chaude collective) et chauffage (si chauffage collectif) Sur colonnes montantes situées dans les gaines techniques palières, avec robinet de barrage, y compris manchette en attente pour pose ultérieure d'un compteur divisionnaire (fourniture, pose, entretien et relevé à la charge de la copropriété)

## **5.7 Alimentation en gaz**

### **5.6.1 Comptages des services généraux**

Comptage général prévu pour l'ensemble de l'opération avec sous comptage par bâtiment.

### **5.6.2 Colonnes montantes**

En gaine palière suivant réglementations et plans architecte.

### **5.6.3 Branchements particuliers**

Dans les gaines techniques palières.

## **5.8 Alimentation en électricité**

### **5.7.1 Comptages des services généraux**

1 comptage pour les services généraux du bâtiment.

1 comptage services généraux « parking commun » en sous-sol.

1 comptage services généraux « parking extérieur » en sous-sol ou RDC bâtiment A.

Par bâtiment, dans une gaine technique.

Dans gaine technique palière ou local technique spécifique suivant exigences ENEDIS.

### **5.7.2 Colonnes montantes**

Colonnes montantes préfabriquées ou en câble U1000

Ligne pilote avec liaison vers chaque logement.

Par chemins de câble en sous-sol et colonnes montantes en gaines techniques en étages.

Dans gaines techniques palières.

### **5.7.3 Origine - branchements**

Alimentation à partir du réseau public.

### **5.7.4 Comptages particuliers**

Compteurs électriques installés par le concessionnaire dans les tableaux d'abonnés des logements, avec un système de téléreport.

Alimentation du disjoncteur situé dans chaque logement.

## **5.9 Alarmes techniques du bâtiment**

Les alarmes techniques seront regroupées sur un tableau d'alarme installé en gaine technique à rez-de-chaussée.

### 6.1 Voirie et parkings extérieurs

#### 6.1.1 Voirie d'accès

Couche de roulement en enrobé noir, suivant plan de masse.

Couche de roulement en revêtement perméable de type gravillonné, dalles gravier ou béton poreux, suivant plan de masse.

#### 6.1.2 Trottoirs

Sans objet

Suivant plans d'aménagement architecte et permis de construire.

#### 6.1.3 Parkings extérieurs

Localisation places de stationnement suivant plan de masse.

Places de stationnement en enrobés ou en revêtement perméable type dalles gravier ou engazonnées suivant plans et permis de construire

### 6.2 Circulation des piétons

Liaisons entre bâtiments à RDC Béton désactivé/balaye ou dalles gravillonnées ou enrobé noir , suivant plan de masse.

#### 6.2.1 Accès à l'entrée des bâtiments

Revêtement en béton désactivé/balaye ou béton poreux ou enrobé avec finition pépite suivant projet d'aménagements extérieurs.

### 6.3 Espaces verts

Engazonnement et plantations d'arbres et d'arbustes suivant plans d'espaces verts définis par l'Architecte au permis de construire,

Séparatifs entre jardins privatifs par haies vives suivant plans d'espaces verts, Agencement des plantations privatives selon plan de l'Architecte,

Eclairage extérieur par appliques, bornes basses et candélabres selon plan VRD.

#### 6.3.1 Aire de repos

Sans objet.

#### 6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Suivant projet et plans paysage, plantation d'arbres, d'arbustes, haies et végétaux divers.

#### 6.3.3 Engazonnement

Engazonnement des espaces verts suivant plan Architecte.

#### 6.3.4 Arrosage

1 robinet de puisage ou bouche d'arrosage sur les espaces communs.

#### 6.3.5 Bassins décoratifs

Sans Objet

selon plan aménagement.

#### 6.3.6 Cheminements

Cheminement en stabilisé suivant projet Architecte.

### 6.4 Aire de jeux et équipements sportifs

Sans objet.

Jeux d'enfants conformes à la réglementation

### 6.5 Eclairage extérieur - Signalisation immeuble

#### 6.5.1 Signalisation

· Numérotation postale de chaque bâtiment ou pour l'ensemble de l'opération, suivant l'Adressage transmis par la Mairie.

· Numérotation des places de parking.

· Numérotation de chaque étage.

#### 6.5.2 Eclairage des espaces extérieurs et voiries

Eclairage extérieur commandé par cellule photoélectrique ou horloge.

Implantation de bornes lumineuses suivant plan VRD (hors voiries publiques).

Candélabres ou bornes au droit du parc de stationnement extérieur selon plan.

Appliques décoratives ou plafonniers sous auvents selon plan.

### 6.6 Clôtures

#### 6.6.1 Sur rue

Sans objet.

#### 6.6.2 Avec les propriétés voisines

Murs et grillages existants

## **6.7 Réseaux divers**

### **6.7.1 Eau**

Branchement sur réseau public sous voirie et alimentation à partir du compteur général.

### **6.7.2 Gaz**

Il n'est pas prévu d'alimentation en gaz.

Alimentation depuis le réseau public avec coffrets de coupure en façade des bâtiments.

### **6.7.3 Electricité**

Desserte depuis le poste de transformation, avec coffret(s) de coupure en limite de propriété, suivant exigences ENEDIS.

### **6.7.4 Poste d'incendie, extincteurs**

Poteau ou bouche incendie normalisé sur voie publique.

Un bac à sable installé à chaque niveau de parking, équipé d'un seau ou d'une pelle.

Extincteurs dans le parc de stationnement suivant réglementation en vigueur.

### **6.7.5 Egouts**

Raccordement en canalisations enterrées depuis la sortie des bâtiments jusqu'au réseau public.

Raccordements à l'égout public suivant les prescriptions de la Ville.

### **6.7.6 Epuration des eaux**

Fosse à hydrocarbures dans le parc de stationnement enterré, avec pompe de relevage si nécessaire.

### **6.7.7 Télécommunications**

Raccordement sur réseau public depuis chambre de tirage Télécom.

### **6.7.8 Drainage du terrain**

Suivant nécessité en fonction des études de sol.

### **6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux**

Assainissement des surfaces recevant une étanchéité.

Récupération des eaux par des noues paysagées.

Bassin de rétention pour régulation des eaux pluviales enterré selon étude hydraulique spécifique. Rejet suivant débit de fuite autorisé.